

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Les petites phrases de la semaine

- **Tedros Adhanom Ghebreyesus**, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) :

"Nous savons que la pandémie est bien plus qu'une crise sanitaire, c'est une crise économique, sociale et, dans de nombreux pays, politique. Ses effets se feront sentir pendant des décennies".

- **Ali Bongo Ondimba**, président de la République :

"Il est impératif que les élèves puissent reprendre le plus rapidement et le plus sereinement possible les cours, car leur éducation est une priorité absolue".

- **Camille Mombo Mouele**, président de la Confédération syndicale des travailleurs du Gabon (CSTG) :

"Par son action, le virus touche aujourd'hui tous les secteurs d'activité. De manière générale, les pouvoirs publics, les multinationales ou les petites entreprises sont face à un gros défi. Comment vont-ils gérer la présence du Covid-19?"

- **Gaston Deserres**, médecin épidémiologiste à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) :

"Il faut savoir que les tests PCR détectent des parties du virus. Mais, ils ne disent pas si le virus est capable d'être infectieux ou de contaminer quelqu'un d'autre".

- **Dr Yolene Treycia Pambo Momba**, médecin généraliste au Centre universitaire d'Owendo (CHUO) :

"Le patient ignore souvent les dangers liés à l'automédication, notamment les effets secondaires pouvant aggraver les symptômes et entraîner des complications au niveau de certains organes".

- **Yvon Patrick Rombogouera**, nouveau maire d'Akanda :

"Je me réjouis aujourd'hui d'être le maire central d'Akanda. J'ai à cœur de faire mon travail avec assiduité et rigueur pour l'accélération du développement d'Akanda".

Rassemblements par Y.F.I

PDG: Cyriaque Mvourandjiami succède à Benjamin Ndoumou

Jusqu'à-là conseiller du "distingué camarade président", ce dernier a été nommé président de la Commission permanente de "Discipline" du PDG, par une décision rendue publique le samedi 27 juin 2020 au siège du parti. Cette promotion intervient à la suite du décès de son prédécesseur.

# Les députés édifiés sur les prévisions macroéconomiques et budgétaires

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

DANS le cadre des dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances dans notre pays, le ministre des Finances Jean-Marie Ogandanga, était l'hôte des députés, vendredi dernier. C'était à l'occasion d'une séance plénière présidée par Faustin Boukoubi. Il s'agit d'une plateforme de dialogue entre le Parlement et le

gouvernement sur les prévisions macroéconomiques et budgétaires des finances publiques, à moyen terme. C'est ce qui est couramment appelé "Débat d'orientation budgétaire" (DOB). Ce débat public, sans vote, est assorti d'un rapport parlementaire. Dans le cas

L'intervention du membre du gouvernement concernait le cadrage macroéconomique et budgétaire 2021-2023, et la préparation du projet de loi de finances 2021.



Le député Jean-Bosco Ndjounga, lors de son intervention portée, d'une manière générale, sur la situation des routes de l'intérieur du pays.

d'espèce, l'intervention du membre du gouvernement concernait le cadrage macroéconomique et budgétaire 2021-2023, et la préparation du projet de Loi de finances 2021. Lequel, a-t-il rappelé, intervient dans un contexte particulier marqué par la pandémie à Covid-19 et ses conséquences aux plans économique et social... On notera que l'exposé de Jean-Marie Ogandanga a sus-

cité nombre de préoccupations de la part des élus à l'Assemblée nationale. Dans ce cadre, on relevera essentiellement l'absence d'éléments sur la construction des établissements scolaires ; la situation dans les structures hospitalières qui manquent d'équipements adéquats ; le problème d'accès à l'eau qui semble ne pas préoccuper le gouvernement ; tout comme le mutisme constaté sur la route, au moment où

de plus en plus de localités deviennent enclavées faute de voies de communication praticables en toutes saisons ; etc. En outre, les députés n'ont pas manqué de demander au gouvernement sa préférence pour la location des bâtiments privés aux coûts très élevés, au détriment des bâtisses publiques. Sans oublier le sort réservé à la Cité de la Démocratie.

## La Semaine

### En attendant le Sénat...

IL est indéniable que la séance plénière de l'Assemblée nationale, mardi passé, a étouffé tous les autres événements de la semaine qui s'est achevée hier. Non pas à cause du caractère pléthorique des textes (21) soumis au vote des députés, mais beaucoup plus par rapport au débat qu'ont suscité dans l'opinion, certains d'entre eux. Un débat qui mobilise toujours de nombreuses forces vives de la nation gabonaise.

Soulignons d'ores et déjà que parmi les projets de loi soumis à la sanction de la Chambre des députés, plusieurs revêtaient un caractère très important par rapport à leur place dans le corpus juridique de notre pays. C'est, entre autres, le cas du projet de Loi de finances rectificative 2020, et le projet de loi portant modification de la loi relative au Code pénal. IL

ya lieu de relever que tous les textes inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés. De même, l'un d'eux l'a été d'une manière particulière et surtout inhabituelle, depuis le début non seulement de la présente session ordinaire du Parlement, mais aussi depuis le début de cette 13e législature : 48 pour, 25 contre, plus d'une vingtaine d'abstentions, sans oublier que plus d'une dizaine de députés ont quitté la salle avant le vote...

À première vue, on pourrait se demander comment un Code pénal, dont le texte a été porté par le Premier ministre lui-même, chose inédite dans l'histoire du Parlement gabonais, en tout cas depuis le retour du multipartisme, a pu susciter autant d'avis contradictoires. Dans la mesure où ce texte était censé réparer de nombreux manquements contenus dans la

précédente mouture. Des manquements qui, aux dires du chef du gouvernement, avaient rendu cette loi inapplicable.

Les réactions négatives sont tout simplement venues du fait que la modification a prévu d'enlever les dispositions pénalisant l'homosexualité au Gabon. Cette initiative, pas suffisamment motivée par le gouvernement, a suscité une sorte de "levée de boucliers" dans l'opinion.

Pour notre part, rappelons que pour qu'une loi soit considérée comme adoptée au Gabon, elle doit être votée par les deux Chambres du Parlement, et en des termes identiques. L'Assemblée a terminé. Qu'en sera-t-il du Sénat ?

ONDOUBA'NTSIBAH